

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 23 novembre 2021**

**Présents :** 12

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois novembre l'assemblée convoquée le 19 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Romain MANGENET (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 13

**Sont présents:** Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Vanessa BOHY, Virginie EVRARD, Jean-Baptiste GASS, Philippe GAUDIN, Marilyn GERVAIS, Gilbert IBARS, Jézabel ISSELE, Sophie MANGIN, Gilles MATHIEU

**Représentés:** Magaly DUPEYRON par Philippe GAUDIN

**Excusé(s):** Jean-Luc VIGNERON

**Absent(s):** Martin BOELSCHE

**Secrétaire de séance:** Philippe GAUDIN

---

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose l'ajout de deux point à l'ordre du jour concernant :

- une décision modificative concernant le budget chaufferie,
- la prise en charge des transports concernant les sorties scolaires au cinéma de Rothau

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

**DE 2021\_060 : Cadeau de Noël des enfants de Saâles**

Philippe GAUDIN expose au Conseil Municipal que le contexte sanitaire ne permettra pas, à nouveau cette année, d'organiser des festivités de Noël à destination des enfants de Saâles.

Elle propose de consacrer une enveloppe de 1 000 € chaque année, pour l'achat d'un cadeau de Noël destiné à chaque enfant de Saâles (jeu ou livre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une enveloppe de 1 000 € par an, en vue de l'achat d'un cadeau de Noël pour chaque enfant de Saâles,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits correspondant au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

### ***DE 2021 061 : Forêt communale : validation du plan d'exploitation***

Après avoir exposé les résultats positifs de l'exploitation de la forêt en 2021, Jean-Baptiste GASS, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le plan d'exploitation de la forêt communale pour l'année 2022, validé lors de la réunion de la commission "forêt" qui s'est tenue le 15 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan d'exploitation présenté,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes y afférents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

### ***DE 2021 062 : Association "Haute Bruche écoles" : Demande de subvention***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association Haute Bruche Ecoles .

Cette association a été créée en 1990. Elle regroupe des enseignants et des parents d'élèves des écoles de Saâles, Bourg-Bruche, Saulxures, Ranrupt, Colroy la Roche, Saint Blaise la Roche, Plaine, Fouday, Waldersbach, Belmont, Solbach, Bellefosse et Blancherupt. Elle a pour vocation de promouvoir des activités culturelles et sportives en milieu scolaire.

Pour faire face à ces dépenses, l'Association Haute Bruche Ecoles demande à chaque commune concernée une aide de 4 € par enfant.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser à l'association Haute Bruche Ecoles, une subvention calculée sur un coût enfant de 4 € multiplié par le nombre d'enfants de la commune scolarisés de la Grande Section jusqu'au CM2, dans l'une de ces écoles (soit 52 élèves).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à l'association Haute Bruche Ecoles, la somme de 212 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**DE 2021 063 : MFR de Saint-Dié : Subventions aux Etablissement scolaires**

Par courrier en date du 30 septembre 2021, la MFR de Saint-dié a sollicité la commune en vue de l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés sur la commune sur l'année scolaire 2021-2022.

Elle suggère un niveau de subvention de l'ordre de 100 € par élève.

3 enfants résidant à Saâles sont inscrits à la MFR de Saint-Dié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 300 € à la MFR de Saint-Dié,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits correspondant au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**DE 2021 064 : Terrain rue du Chêne - Fixation du prix**

Il convient de définir le prix de vente du terrain communal situé rue du Chêne, cadastré section 9 parcelle 151 (numéro d'inventaire : 2111045).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix de l'are à 3 500 €, non viabilisé,
- **AUTORISE** le Maire à assurer la vente de cette parcelle.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**DE 2021 065 : Remboursement de frais**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser la somme de **79,60 €** à Monsieur David VILMIN, agent communal, qui a payé avec ses propres deniers les pneus pour la réparation des vélos de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de rembourser à Monsieur David VILMIN ses frais sur les justificatifs présentés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

***DE 2021 066 : Assainissement : Mise en non-valeur***

Vu l'état de produit irrécouvrable dressé par Madame Eléonore CARL, Trésorière, qui demande en date du 29/09/2021 l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme sur ledit état et ci-après reproduite ;

Budget assainissement :

- LOMBARD Amandine pour un montant de 7,63 € (sur 2019)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la mise en non-valeur des dettes ci-dessus pour un montant total de 7,63 € (selon la liste 5324010133)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

***DE 2021 067 : Chaufferie : Mise en non-valeur***

Vu l'état de produit irrécouvrable dressé par Madame Eléonore CARL, Trésorière, qui demande en date du 25/08/2021 l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme sur ledit état et ci-après reproduite ;

Budget assainissement :

- DE TENA Gérard pour un montant de 0,50 € (sur 2019)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la mise en non-valeur des dettes ci-dessus pour un montant total de 0,50 € (selon la liste 5256600133)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

***DE 2021 068 : Budget général : Décision modificative n°3***

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	24000.00	
6531	Indemnités	-3000.00	
022	Dépenses imprévues	-3000.00	
74121	Dotation de solidarité rurale		18000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>18000.00</b>	<b>18000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>18000.00</b>	<b>18000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAALES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### ***DE 2021\_069 : Budget eau : décision modificative n°2***

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	5169.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-1843.00	
706129	Reversement redevance modernisation° agence eau	1294.00	
7011	Eau		517.00
706121	Redevance modernisation des réseaux		1071.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		3032.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4620.00</b>	<b>4620.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4620.00</b>	<b>4620.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAALES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

***DE 2021 070 : Budget chaufferie : décision modificative n°1***

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	10.00	
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	-10.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAALES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

***DE 2021 071 : Ecole : Prise en charge du transport lors des sorties au cinéma de Rothau***

La Directrice de l'école de Saâles a sollicité la commune en vue d'une prise en charge des transports lors des sorties scolaires organisées au cinéma de Rothau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la prise en charge de 50% du montant des dépenses engagées pour le transport lors des sorties au cinéma de Rothau,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire les crédits correspondant au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

Après ce dernier point, la séance est levée à 21h50.

